



EtherEnergy

Champs photovoltaïques éco-responsables



PROJET AGRIVOLTAÏQUE

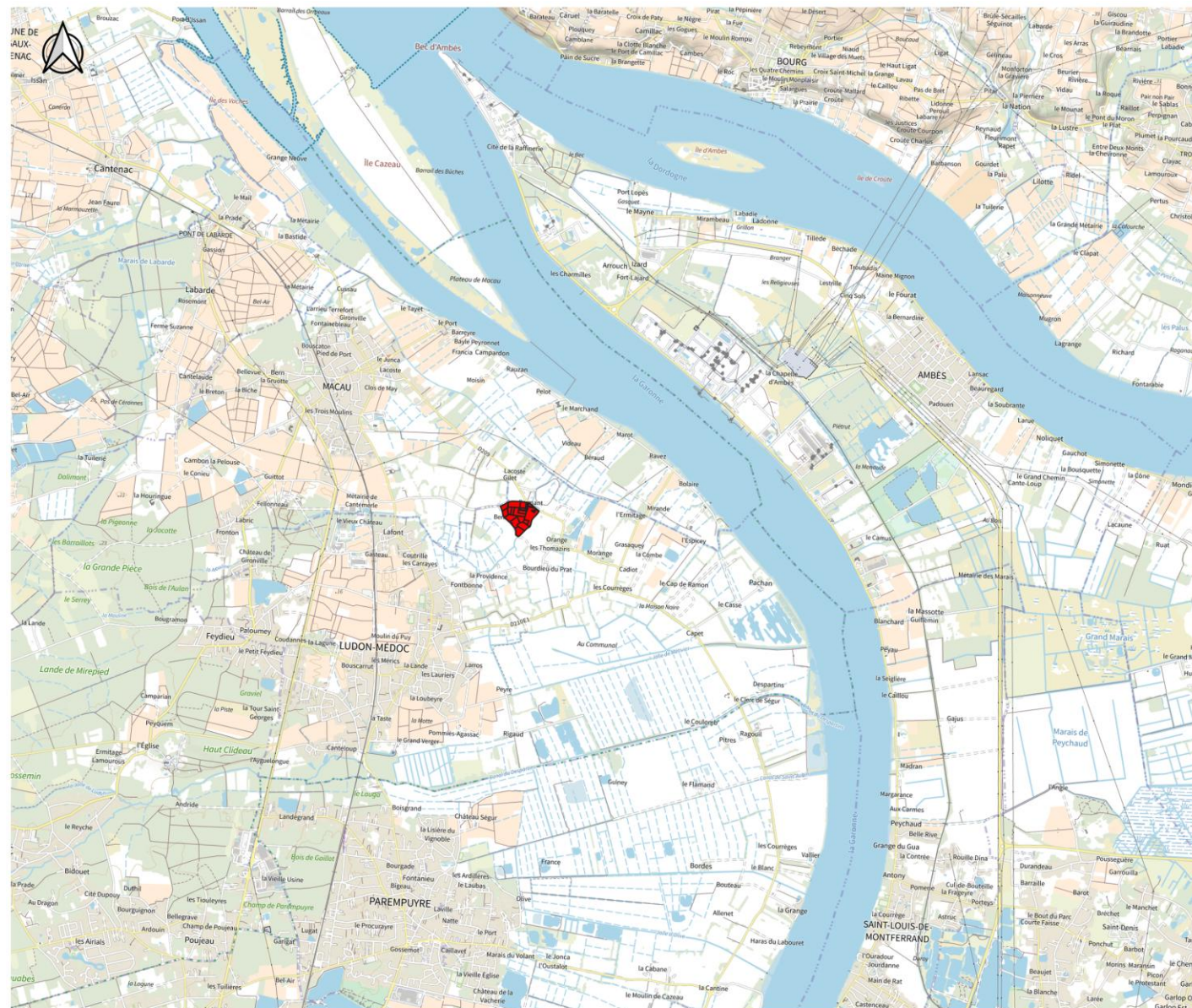
Jean Christophe Lahaille

Atelier bovin

Ludon-Médoc (33290)

ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DU PROJET

CARTE DE SITUATION – 1/25 000 – ANNEXE 3



Ludon-Médoc - Lahaille -

ZIP

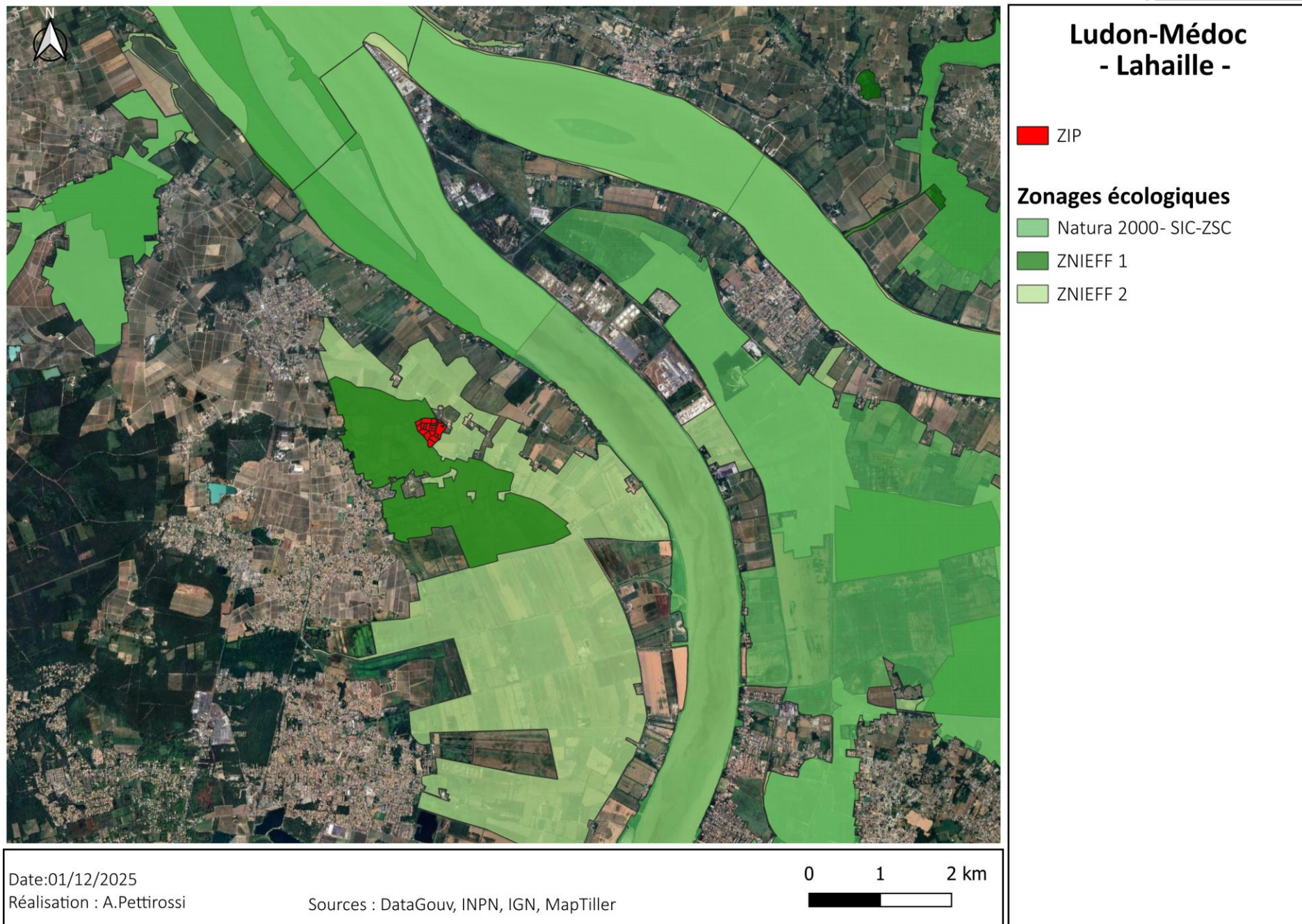
Date:01/12/2025
Réalisation : A.Pettirossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

0 1 2 km



SYNTHESE DE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – ANNEXE 7



PRÊTER ATTENTION AUX ZONES HUMIDES



**Ludon-Médoc
- Lahaille -**

 ZIP

Zones humides

ZH_prob_region_NouvelleAquitaine

Bande 1 (Gray)

 100
0

Date:01/12/2025

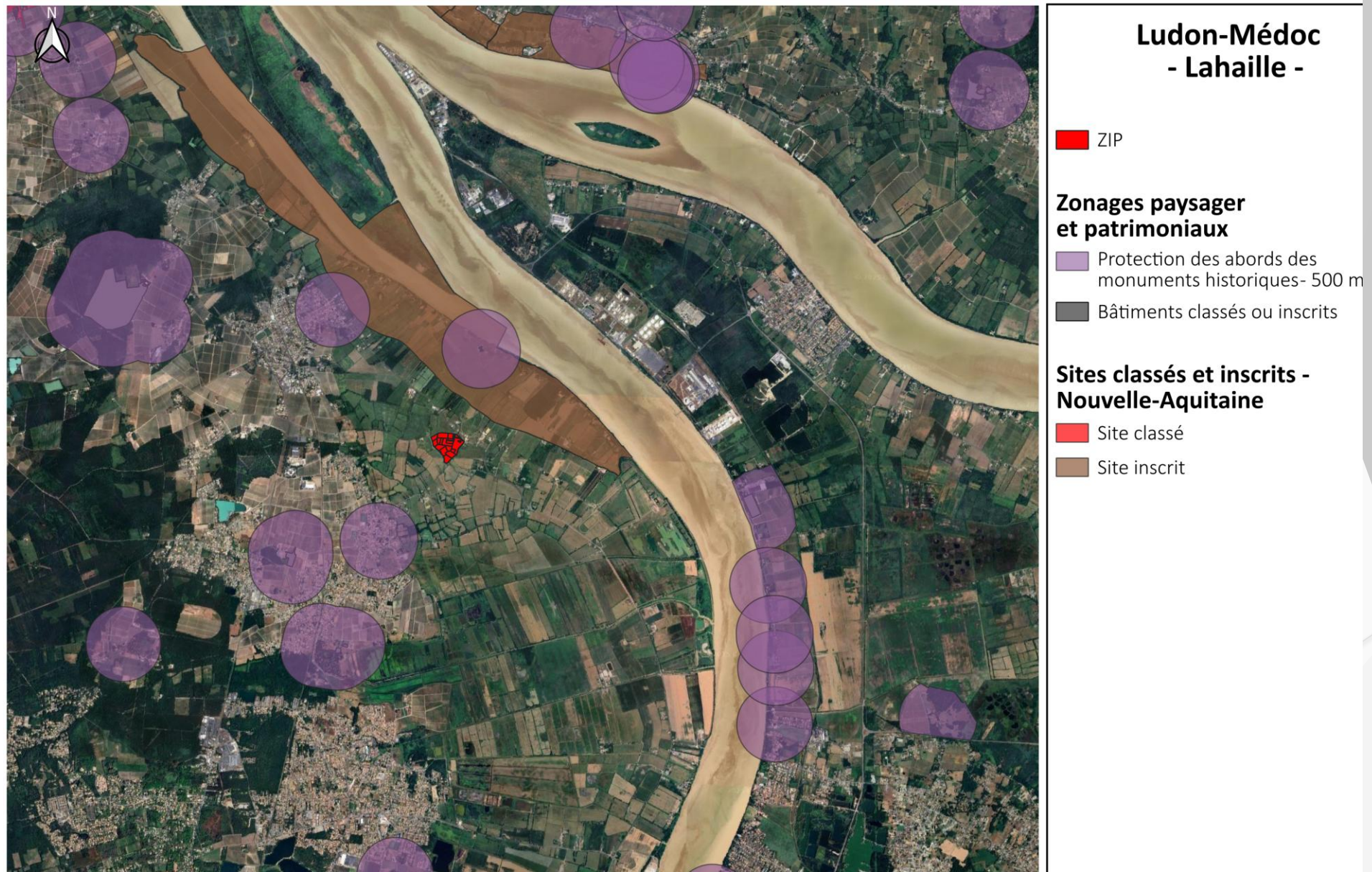
Réalisation : A.Pettirossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

0 500 1 000 m



SYNTHESE DE ENJEUX PAYSAGERS



PLAN DES ABRODS DU PROJET – ECHELLE 1/5000 - ANNEXE 6



PRÊTER ATTENTION AUX ENJEUX URBANISTIQUES



LUDON-MEDOC (33256)



Parcelle 0B 0084

Fiche détaillée à la parcelle

Afficher la page territoire

DOCUMENTS D'URBANISME ⓘ

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LUDON-MEDOC, dont la dernière procédure a été approuvée le 26/02/2018.

Zone classée A, A : Zone agricole

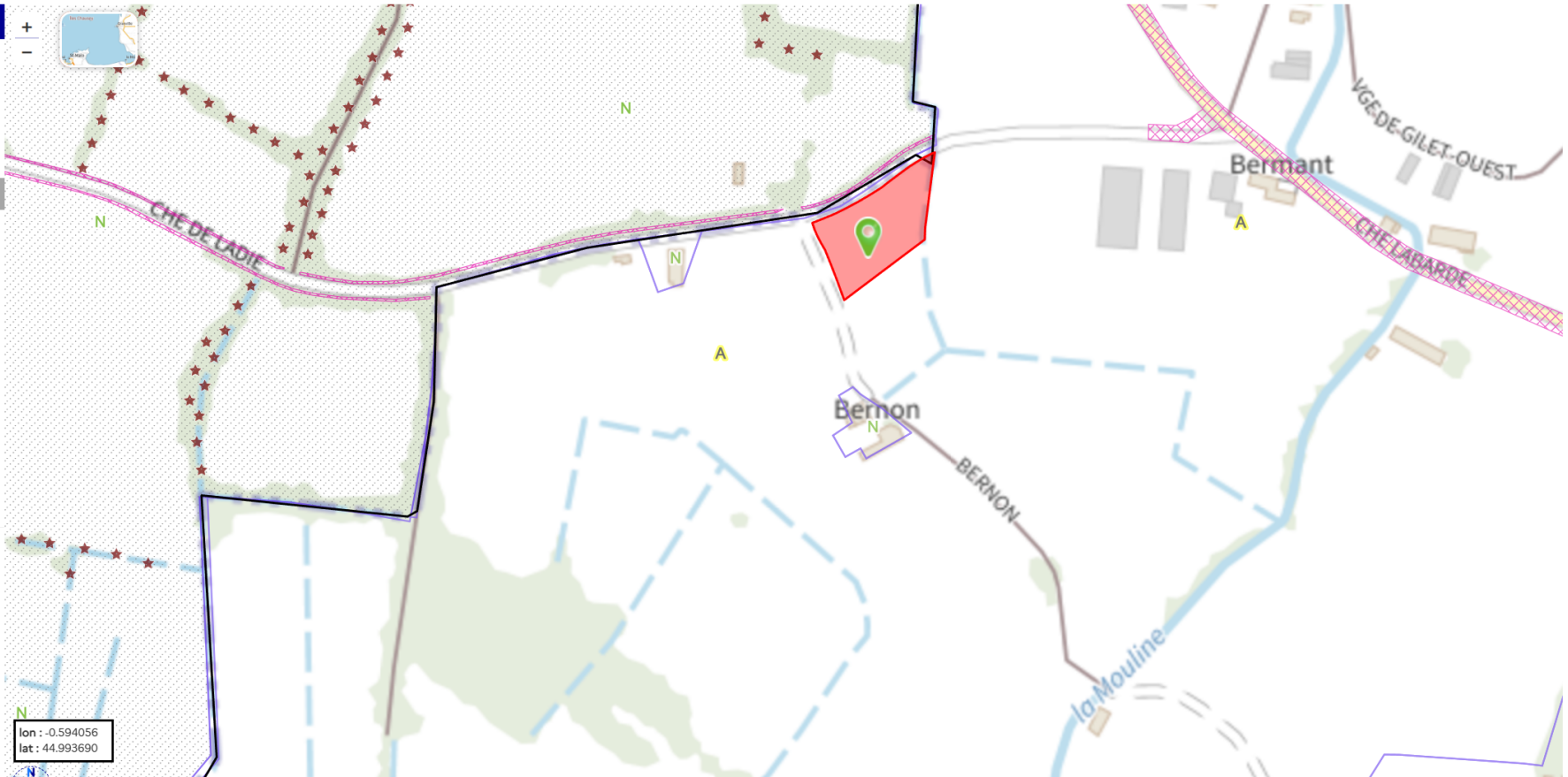
Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

Plus d'informations

Documents antérieurs

Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ.



PLU sur la commune de Ludon-Médoc

Classer ZA

L'agrivoltaïsme peut-être déployé sur les terrains classifiés ZA

ASSURER L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DU PROJET À L'AGRICULTEUR

Assolements

Positionnement sur des parcelles en prairie.

Assolement 2024

RPG 2024 sur la commune de Ludon-Médoc

Prairie de 6 ans ou plus (couvert herbacé)

Assolement 2023

RPG 2023 sur la commune de Ludon-Médoc

Prairie de 6 ans ou plus (couvert herbacé)



ENJEUX IDENTIFIES ET IMPACTS POTENTIELS

ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

1- ZNIEFF TYPE 1

ZNIEFF Type 1 - BOCAGE DE LUDON-MEDOC ET MACAU (Identifiant national : 720030053):

Habitats déterminants:

Prairies humides et prairies de fauche/pâturages bocagers, landes ou landes humides, fossés et petits cours d'eau/bandes ripariennes, chênaies sessiliflores, fourrés et lisières bocagères, mares/étangs / zones humides alluviales, boisements feuillus dispersés dans le bocage, mosaïque agricole avec vergers/vignes/pinèdes intercalées de milieux naturels,

Espèces déterminantes:

- **Lézard ocellé** (*Timon lepidus*)
- **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*)
- **Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*)
- **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*)
- **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*)
- **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*)
- **Fadet des tourbières** (*Coenonympha tullia*)
- **Azuré des orpins** (*Scolitantides orion*)
- **Cordulie bronzée** (*Cordulia aenea*)
- **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*)

2- ZNIEFF TYPE 2

ZNIEFF Type 2 - MARAIS DU MÉDOC DE BLANQUEFORT À MACAU (Identifiant national : 720002382):

Habitats déterminants:

Jalles et fossés, plans d'eau stagnants, marais palustres, prairies humides, prairies-marécageuses, sols tourbeux et hydromorphes, zones humides saisonnières, ripisylves et bordures humides, landes humides, continuités écologiques hydriques (réseaux de mares et fossés).

Espèces déterminantes:

- **Crapaud calamite** (*Epidalea calamita*)
- **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*)
- **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*)
- **Couléuvre vipérine** (*Natrix maura*)
- **Bouscarle de Cetti** (*Cettia cetti*)
- **Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*)
- **Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*)
- **Gorgebleue à miroir** (*Luscinia svecica*)
- **Rousserolle effarvatte** (*Acrocephalus scirpaceus*)
- **Libellule déprimée** (*Libellula depressa*)

RESUME DES ENJEUX

Milieux :

Les deux ZNIEFF forment un continuum de milieux humides et bocagers : le Marais du Médoc regroupe marais palustres, prairies humides, sols hydromorphes et un dense réseau de jalles et fossés, tandis que le Bocage de Ludon-Médoc et Macau associe prairies bocagères, haies, lisières et mares. Ensemble, ils structurent une trame écologique riche, assurant la connectivité entre zones humides et milieux agricoles.

Espèces :

Les deux ZNIEFF accueillent une faune patrimoniale liée aux milieux humides et bocagers : amphibiens et reptiles inféodés aux mares et fossés (crapaud calamite, triton palmé, cistude d'Europe), une avifaune typique des roselières et haies bocagères (bouscarle de Cetti, cisticole des joncs, pie-grièche écorcheur) ainsi que plusieurs insectes d'intérêt des zones humides et lisières. L'ensemble constitue un réservoir majeur pour les espèces liées aux habitats aquatiques et au bocage traditionnel.

ENVIRONNEMENTAL – Description du site

1- MILIEU PRÉSENT SUR LE SITE

Le site est un terrain agricole exploité en pâturage. Les terres ont été et sont régulièrement travaillées.

Le site ne présente pas de milieu similaire à ceux que l'on peut trouver dans les zonages ZNIEFF environnants. Les terrains ne présentent pas de point d'eau ou de bois.

La zone Natura2000 la plus proche est à plus de 1,5km et concerne un milieu aquatique.

L'exploitation agricole et le retournement des terres par l'exploitant ne permettent pas de décrire un milieu similaire.

2- MESURES MISES EN PLACE

Afin de ne pas impacté la biodiversité présente sur le site, ces mesures sont proposées :

- Voirie en bande enherbée
- Aucune artificialisation des terrains (pieux battus)
- Poste de livraison proche de la route afin d'éviter la mise en place d'une voirie lourde sur les terrains agricoles
- Espacements de 6,5 mètres minimums entre panneaux afin de conserver des zones de chasses potentielles
- Création de haies (essence locale)

L'implantation du parc agrivoltaïque évite tout impact sur ces zonages en se maintenant en dehors des milieux humides, des continuités écologiques et du bocage identifié comme déterminant dans les deux ZNIEFF. L'aire retenue se situe exclusivement sur des surfaces agricoles déjà exploitées et ne nécessite aucune intervention dans les marais, fossés, haies ou prairies humides. L'absence de travaux en zone sensible, la préservation du régime hydrologique naturel et le maintien intégral des éléments bocagers permettent ainsi de garantir que le projet n'altère ni les habitats déterminants ni les espèces d'intérêt patrimonial associées.

RESUME DES IMPACTS

Milieux :

Faible

Le milieu de la ZIP présente très peu d'enjeux biodiversité et l'activité et la gestion agricole ne changera pas. Une haie sera créée afin de recréer un milieu propice.

Espèces :

Nul

Les espèces présentes sur les terrains ne seront pas perturbées grâce à la non-artificialisation des sols et aux espacements conséquents des panneaux. Aucune espèce à fort enjeu recensée dans les bibliographies n'est concernée par ce type de milieu.

PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



ENJEU 1 - LOINTAIN

Château Plaisance:

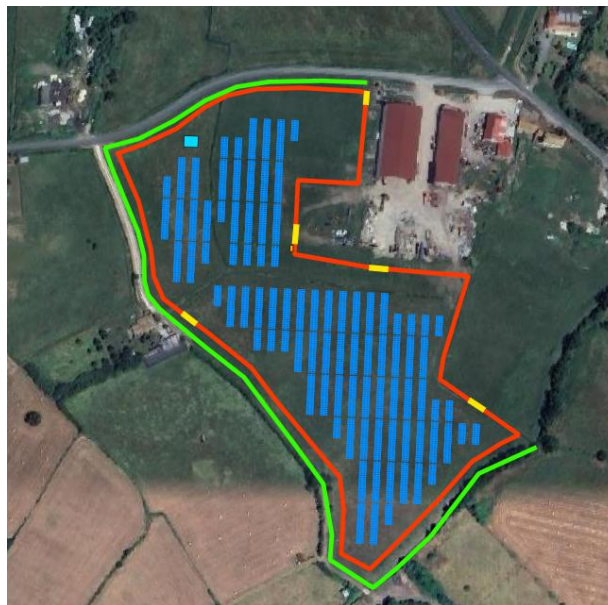
- 1,2 km de distance au plus proche
 - Bois camouflant entre les sites et la ZIP.
- Orientation du château au nord.

Village de Ludon-Médoc – Centre ville et rue Pasteur

- 1,3 km de distance
- Habitations, haies et bois camouflant entre les sites et la ZIP.



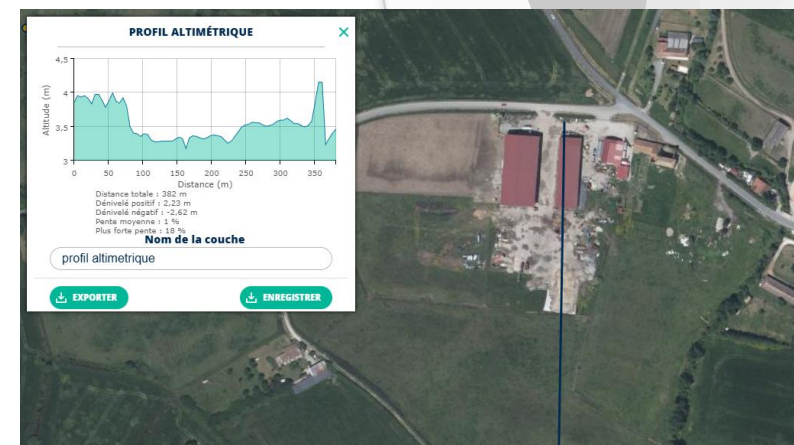
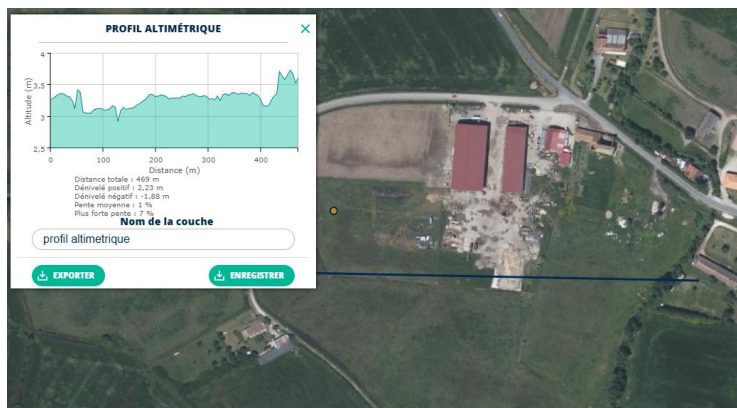
PAYSAGER



ENJEU 2 - PROCHE

Habitations proches et routes :

Le relief, globalement plat, limite fortement les visibilitées depuis les abords proches comme lointains. La zone est déjà entourée de haies et de couverts végétaux denses, et un couvert végétal continu permettra de camoufler entièrement le projet. Les hameaux situés à proximité n'auront aucune vue sur les installations grâce à cette végétation existante et aux bâtiments agricoles jouant également un rôle de masque. Des haies d'essences locales seront par ailleurs plantées afin de renforcer l'intégration paysagère du parc.



PAYSAGER

1- LE SITE ET LES ALENTOURS

- Ludon-Médoc
- Voir plan des abords du projet – Annexe 6



2- MESURES MISES EN PLACE

- Création de haies végétalisées couvrantes (essences locales)
- Recul des premiers panneaux de 30 mètres minimum à la route et aux habitations



RESUME DES IMPACTS

Lointain : Très faibles
Proche : Faibles

TECHNIQUE

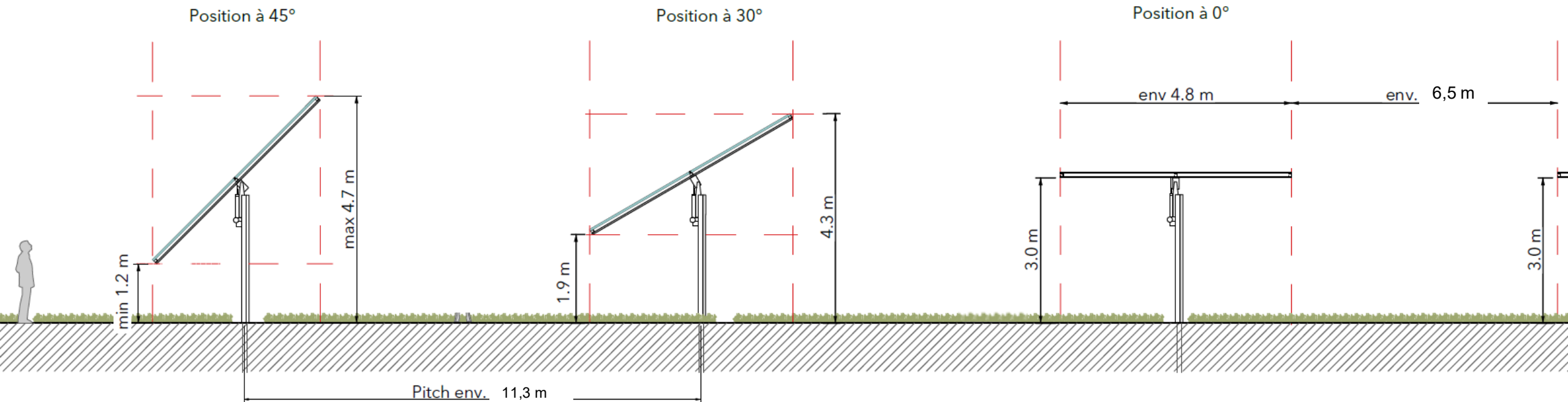
Technique – Plan de masse



-  Haies
-  Panneaux
-  Poste_elec
-  Bache
-  Portail
-  Cloture

Le projet étant de faible envergure il n'est pas nécessaire de prévoir de locaux techniques autre que le poste électrique (transformation/livraison).

Technique – Caractéristique des panneaux



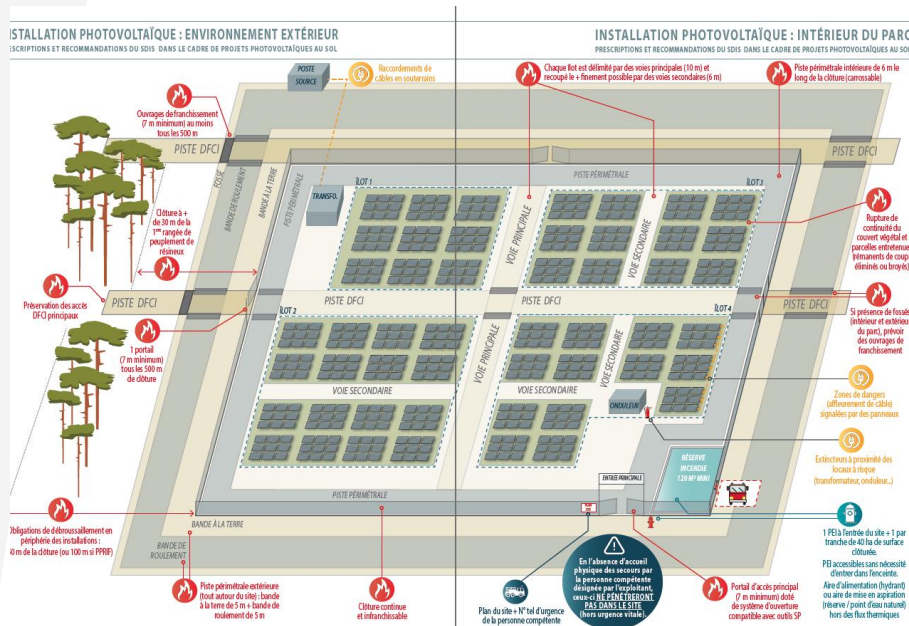
Panneaux Axe Nord-Sud – Orientation Trackers Ouest-Est

Technique - Raccordement

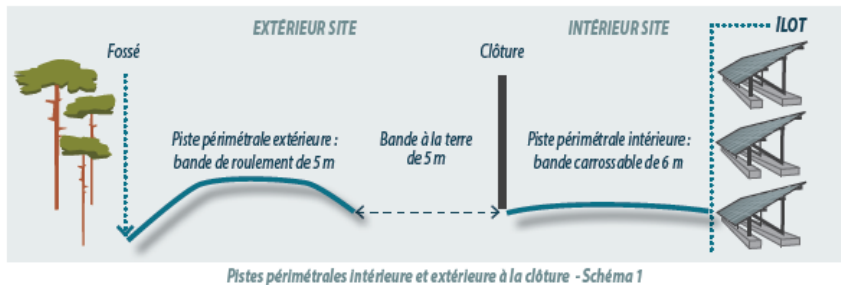


RACCORDEMENT AUX LIGNES LES PLUS PROCHES
(140 M)

Technique – Sécurité Incendie

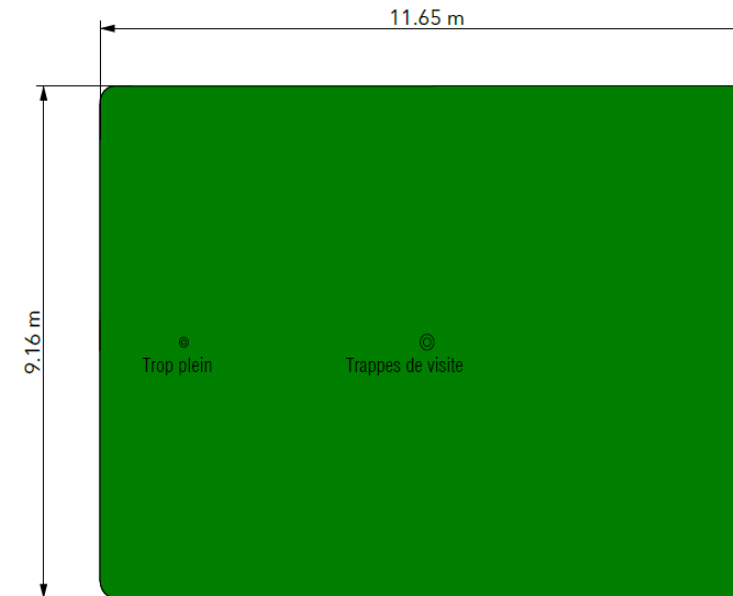


- Les recommandations du SDIS33 sont prises en compte et respectées dès le début du dimensionnement du projet, on retrouve notamment :
- Les largeurs de pistes supérieures ou égales à 6m
 - Les bandes entretenues de 10m
 - Les bandes de roulement et les raquettes
 - L'adaptation des portails
 - Le balisage du site
 - La formation de l'exploitant aux bonnes pratiques
 - Les OLD sont prises en compte dans l'enceinte du parc pour ne pas débroussailler les bois



L'installation d'une bâches souples anti-incendie sera mise en place :

- 120m³
- 11.65m*9.16m*1.5m



Vue du dessus

Technique - Surfaces

Voici les surfaces à considérer :

- Surface du projet : 55 993 m²
- Surface du poste de livraison/transformation : $5.2\text{m} \times 2.7\text{m} \times h=2.5$ soit 14.04 m²
- Surface des pieux battus : 4 pieux par table : 0.05 m² par pieux ; soit 628 pieux ; soit 31,4 m²
- Surface des bâches anti-incendie : $11.65\text{m} \times 9.16\text{m} = 106.7$ m²
- Surface couverte par les panneaux : 11 705 m² (3 768 panneaux)
- Surface piste lourde : Pas de piste lourde

La surface artificialisée se calcule comme :

$$S_{\text{bâche}} + S_{\text{pieux}} + S_{\text{poste}} + S_{\text{piste lourde}} = 106.7 + 31,4 + 14.04 = 152,14 \text{ m}^2$$

Soit :

0.2717 % du terrain concerné

POUR UN PROJET AGRICOLE REUSSI



LE PROJET AGRICOLE

L'EXPLOITATION AGRICOLE

Jean Christophe Lahaille (Propriétaire/exploitant)

Bovin

PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR MESURE

L'exploitant a sollicité EtherEnergy afin d'expérimenter l'agrivoltaïsme sur des terrains en pâturage bovin. Ce projet aura pour but de limiter l'impact des aléas climatiques sur la pousse des cultures dans le sud de la France tout en permettant d'assurer un revenu stable à l'exploitant grâce à une rémunération complémentaire et fixe.

Un suivi agronomique sera mis en place afin de prouver le bénéfice agronomique apporté par les panneaux et, à minima, le maintien du rendement des terrains.

Le dimensionnement du parc a été défini avec l'exploitant agricole et permet le maintien de son travail.

L'exploitant souhaite l'intégration de haies tout autour de la parcelle pour créer des refuges de biodiversité et limité les vues sur le parc.

CHAMP AGRIVOLTAÏQUE À STRUCTURES MOBILES





EtherEnergy

MERCI !

N'hésitez pas à nous contacter !

06 06 40 23 30

alexp@etherenergy.net

www.etherenergy.eu